

ABONNEMENT.

Saumur :  
 En an. . . . . 30 fr.  
 six mois . . . . . 16  
 trois mois . . . . . 9  
 Poste :  
 En an. . . . . 35 fr.  
 six mois . . . . . 18  
 trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames. — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 15  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas.  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.  
 Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Septembre 1883.

LE COMTE DE PARIS.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un  
 télégramme reçu par le *Gaulois* et daté de  
 Vienne, 4<sup>e</sup> septembre :

« ... A son retour à Vienne, le comte de  
 Paris reçoit une ovation splendide. De la  
 gare à l'hôtel Impérial, sa voiture, escortée  
 d'un millier de Français, marche entre une  
 double haie de curieux qui l'acclament et  
 devant laquelle la police forme un cordon.

« On dit que M<sup>me</sup> la comtesse de Cham-  
 bord tient à ce que la cérémonie des obsè-  
 ques, à Goritz, garde le caractère purement  
 privé, essentiellement intime, qu'a présenté  
 la cérémonie de ce matin. Il paraît qu'elle  
 craindrait que tant de Français à Goritz ne  
 fissent une manifestation politique, si le  
 deuil était conduit par le nouveau chef de la  
 Maison de France.

« Malheureusement, les circonstances  
 sont plus fortes que les volontés.

« Le deuil du précédent chef de la Mai-  
 son de France ne peut être conduit en pub-  
 lic, devant les Français, que par le nou-  
 veau chef de la Maison de France. M. le  
 comte de Paris ne peut pas, ne doit pas céder  
 le pas à des princes, don Carlos, le duc de  
 Parme, le comte de Bardi, qui ne sont même  
 pas Français.

« Surtout après le solennel hommage  
 qu'a rendu hier à sa qualité de chef de la  
 Maison de France, d'héritier du trône de  
 France, l'empereur d'Autriche-Hongrie, qui  
 n'a agi qu'avec l'assentiment de tous les mon-  
 narques d'Europe, M. le comte de Paris ne  
 saurait accepter aucune transaction sur cette  
 question.

« Une foule de Français sont venus dire  
 à M. le comte de Paris :

« — Monseigneur, venez à Goritz. Nous

vous jurons que nous saurons vous mettre  
 au rang qui vous appartient, à la première  
 place.

« Je vous répète que les plus hautes nota-  
 bilités légitimistes, les plus dévoués servi-  
 teurs de M. le comte de Chambord partagent  
 l'avis que M. le comte de Paris ne saurait  
 être qu'à la première place, et sont désolés  
 de ne pouvoir, en l'état où elle se trouve,  
 respectueusement représenter à M<sup>me</sup> la com-  
 tesse de Chambord que, dans la pratique,  
 lorsqu'il s'agit de princes, d'héritiers d'un  
 trône, ces distinctions entre cérémonies pri-  
 vées et cérémonies publiques sont impossi-  
 bles à faire.

« Car, que diront les Français, si le deuil  
 de ce prince qui fut si essentiellement fran-  
 çais, si le deuil de M. le comte de Chambord  
 est conduit par des princes espagnols et ita-  
 liens ? Et quelle pourra être l'attitude de ces  
 fidèles accourus de tous les points de leur  
 pays pour saluer la Maison de France, si ce  
 n'est pas le nouveau chef qui conduit l'an-  
 cien à sa dernière demeure, s'ils se trouvent  
 en présence de ces étrangers ?

« Si la chose ne se règle point, Monsei-  
 gneur se verra donc forcé, à son très-grand  
 regret, de ne pas se rendre à Goritz.... »

Le *Figaro* a publié les dépêches suivantes :

Vienne, 2 septembre, soir.

« Après quatre jours de pourparlers, M.  
 de Blacas a fait connaître samedi, vers huit  
 heures moins le quart, à M. Bocher, et par  
 son intermédiaire, à M. le comte de Paris, la  
 décision définitive de M<sup>me</sup> la comtesse de  
 Chambord. Obligés de remplir un mandat  
 qui lui était pénible, M. de Blacas n'avait  
 pas voulu se contenter d'un message verbal.  
 Il avait demandé à M<sup>me</sup> la comtesse de Cham-  
 bord une note écrite de sa propre main ;  
 elle la lui avait donnée. Par cette note, elle  
 déclarait que, désirant que la cérémonie de  
 Goritz fût simplement un acte de famille,  
 elle pensait nécessaire de ne laisser les prin-  
 ces qui composent la famille de M. le comte  
 de Chambord conduire le deuil que selon  
 l'ordre même de leur parenté.

« En réalité, c'était le refus formel de re-  
 connaître le rang que M. le comte de Paris,  
 en sa qualité de chef de la Maison de France,  
 avait le droit et le devoir de prendre en cette  
 cérémonie. M. Bocher, qui n'avait plus rien  
 à débattre, copia cette note pour la trans-  
 mettre à M. le comte de Paris, et M. de Blac-  
 cas se retira, en priant M. Bocher de mettre  
 aux pieds du prince ses respects et ses re-  
 grets. M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord avait  
 résisté toute la journée aux vœux et aux  
 supplications des royalistes qui étaient de-  
 meurés à Frohsdorf.

« Quant à M. le comte de Paris, fort de  
 son droit et soucieux de son honneur, non  
 moins que jaloux de la dignité nationale, il  
 ne lui restait qu'à s'abstenir d'assister à la  
 cérémonie de Goritz. Il n'y pouvait aller,  
 lui, chef de la Maison de France, pour cé-  
 der le pas à des princes étrangers qui, aux  
 yeux même de M. le comte de Chambord,  
 n'avaient pas son titre.

« Ainsi se vérifiait la prédiction, très-peu  
 bienveillante, de quelqu'un qui, à Frohsdorf,  
 prononçait déjà ces mots lundi dernier :  
 « M. le comte de Paris ne présidera pas la  
 cérémonie de Goritz. »

« Beaucoup de royalistes s'abstiendront  
 également d'aller à Goritz. Ils se plaignent  
 avec une douleur amère. L'un me disait il y  
 a quelques instants :

« — On nous a contraints à protester  
 presque devant le corps de M. le comte de  
 Chambord, sur le seuil de sa maison !

« C'est déjà bien grave. Ce qui ne l'est  
 pas moins, c'est qu'on fait tout le contraire  
 de ce qu'on aurait dû, pour honorer solen-  
 nellement sa mémoire et saluer sur sa tombe  
 le droit qu'il a si superbement personnifié.  
 On diminue, pour la France, la grandeur de  
 ces funérailles ; on en amoindrit, pour l'his-  
 toire, l'éloquente leçon. C'est là l'opinion,  
 non d'un seul royaliste, mais de tous. M. de  
 Foresta et M. de Monti pensent, à ce sujet,  
 comme M. de la Rochefoucauld-Bisaccia et  
 M. de Charette.

« Ah ! si don Carlos avait entendu les  
 royalistes à Frohsdorf et à Neustadt hier !  
 J'aurais voulu qu'il fût là, quand M. de

Charette, la voix vibrante, s'écriait patrioti-  
 quement :

« — On invoque le traité d'Utrecht ! Con-  
 naissez-vous cela, dans le droit monarchi-  
 que ? Moi, pas. Et le prince que je veux, ce  
 ne sera jamais un étranger, ce sera un  
 prince français, pas un autre.

« Le roi de Naples n'ira pas à Goritz ; il  
 avait consenti à suivre le comte de Paris,  
 dont il proclame le droit incontestable ; il  
 refuse de prendre le pas après un prince  
 qui ne serait pas le chef de la Maison de  
 France.

« Je ne prendrai pas la liberté de vous  
 dire quel a été le jugement de l'Empereur et  
 des archiducs. Je sais seulement que sa-  
 medi, à neuf heures du soir, la note appor-  
 tée par M. de Blacas était connue à la cour  
 et que, dimanche, à huit heures du matin,  
 le prince de Taxis, grand écuyer de l'Empe-  
 reur, venait informer M. le marquis de  
 Beauvoir à l'hôtel Impérial que l'archiduc  
 Louis-Victor, désigné pour remplacer l'Em-  
 pereur dans la cérémonie, ne s'y rendrait  
 pas.

« L'archiduc Louis-Victor sera remplacé  
 par un aide de camp.

« Dans tous les incidents de cette se-  
 maine, M. le comte de Paris a montré un  
 très-haut sentiment de tous ses devoirs ; il  
 y a eu dans toute sa conduite autant de cor-  
 rection et de dignité que de fermeté. Tous  
 les Français qui sont ici lui rendent ce juste  
 hommage.

« Les princes d'Orléans partent tous de-  
 main vers midi, pour Gmunden, où le  
 prince Philippe de Wurtemberg les rece-  
 vra. »

Le *Gaulois* a publié la dépêche suivante :

Vienne, 2 septembre, 11 h. 15 soir.

« L'empereur d'Autriche-Hongrie ne se  
 fera décidément représenter aux funérailles  
 de M. le comte de Chambord, à Goritz, que  
 par un aide de camp. Aucun membre de la  
 famille impériale n'assistera à la cérémonie.  
 On dit que Sa Majesté aurait pris cette déci-  
 sion, en présence de la persistance de M<sup>me</sup> la

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## La majorité de M<sup>lle</sup> Bridot

— Thérèse, reprit Henriette, ton reproche est  
 injuste. C'est malgré moi, c'est malgré nous que,  
 peu à peu, tu t'es passionnée pour le bruit et pour  
 l'éclat. Souviens-toi de nos luttes d'il y a trois ans.  
 Nous devinions bien ce qui se passait en ton cœur,  
 et, ne pouvant te donner le bonheur d'être ignorée,  
 nous t'avons laissé celui d'être brillante. Quand,  
 plus tard, l'enivrement de cette liberté anglaise,  
 américaine, l'emporta dans son tourbillon, Vau-  
 quelin conçut quelque crainte. Je le rassurai. Ton  
 caractère m'était connu, ta sauvage fierté, ta vertu  
 quelque peu farouche. Tu es de celles qui, sans  
 péril, peuvent traverser le feu, ma chère salaman-  
 dre ! Faillir, jamais ! mourir, peut-être !... Un  
 instant nous avons eu peur. Souviens-toi de ce  
 jour où, ton tuteur essayant de mettre une digue à  
 tes caprices, tu lui répondis : J'ai dix-huit ans, je  
 réclamerai mon émancipation. Ah ! tu nous es  
 menacé de cela, mauvais ! Mon pauvre Paul était  
 blessé au cœur, et moi aussi. Je le calmaï, je le fis  
 réfléchir. En soutenant un pareil procès, et tu

nous y eusses contraints, indomptable pupille,  
 nous passions tout simplement pour vouloir garder  
 plus longtemps la tutelle de tes millions. Victo-  
 rieuse, tu étais abandonnée à toi-même ; vaincue,  
 tu étais capable de te tuer... Oh ! ne le nie pas !  
 j'ai lu dans tes yeux la pensée du suicide. On peut  
 tout te dire maintenant ; la réaction s'opère d'elle-  
 même. Je l'avais prévu, je l'attendais, et c'est  
 pourquoi, d'après mon avis, ton tuteur t'a quelque  
 peu laissé la bride sur le cou. Sache-le bien,  
 cependant, nous n'avons pas cessé de veiller sur  
 toi ; jamais une heure, jamais une minute ! Tu n'as  
 pas fait un pas sans avoir à tes côtés, derrière ou  
 devant toi, quelqu'un à nous qui te servit de gar-  
 dien ou de chaperon. Parfois c'était Vauquelin ;  
 plus souvent c'était moi-même. Ah ! j'avais ré-  
 pondu de ma Thérèse. Si cet excès de confiance  
 eût causé sa perte, j'en serais morte de chagrin.  
 Mais non ! te voilà sauvée, pacifiée par toi-même.  
 Te voilà de toi-même redevenue raisonnable, sim-  
 ple et bonne, comme jadis au couvent. Ma fille...  
 embrasse-moi... Je suis bien heureuse.

Thérèse se jeta tout en pleurs dans les bras de  
 Henriette.

— Oh ! ma mère ! ma mère ! je me reprocherais  
 toute ma vie de n'avoir pas compris plus tôt jus-  
 qu'à quel point vous m'avez aimée, jusqu'à quel  
 point vous avez été ma mère.

Quelques minutes plus tard, une lettre arrivait

de Paris, dans laquelle Vauquelin disait en façon  
 de *post-scriptum* :

« Je serai auprès de vous après-demain ; après-  
 demain ma pupille sera majeure. »

— Enfin ! s'écria Thérèse.

Presque au même instant, on annonça le mar-  
 quis de Bayador.

Il entra en grande tenue de gala, d'un pas solen-  
 nel.

— Mademoiselle, dit-il, permettez-moi de parler  
 devant vous, voire même de m'adresser directe-  
 ment à vous, puisque c'est vous seule, en réalité,  
 qui disposez de vous-même.

— Parlez, monsieur le marquis, répliqua Thé-  
 rèse, après avoir sollicité du regard l'autorisation  
 de Henriette.

— Mesdames, répondit l'idalgo, d'urgentes  
 affaires me rappellent en Espagne ; il faut que je  
 parte dès ce soir.... et, pardonnez mon indiscre-  
 tion, je désirerais connaître mon sort avant de  
 partir.

— Votre sort, monsieur le marquis ?

— Mon arrêt ! Tout un plan de conduite en  
 dépendra. Je l'implore donc, décisif et loyal. Ou-  
 vrez-moi les yeux ou plongez-moi dans le déses-  
 poir, mais que ce soit à l'instant ! Pour mon hon-  
 neur, pour ma fortune, il le faut... Oui ou non !

Il était évident que cette galante sommation  
 n'était faite qu'en vertu d'une présomptueuse assu-

rance de s'entendre répondre : oui.

— Eh bien... non ! répondit Thérèse. Excusez-  
 moi, monsieur le marquis, mais vous m'avez de-  
 mandé de la franchise.

— Ah ! fit-il tout ébaubi, ah !... vraiment... c'est  
 là votre dernier mot ?

— Mon dernier mot. Mais ne soyez pas jaloux de  
 celui que je vous préfère. Celui-là, c'est Dieu ; dans  
 trois jours je me fais religieuse.

— Bah !

— C'est ainsi, conclut-elle avec une si ferme  
 résolution dans le regard, dans la voix, qu'il était  
 impossible de mettre en doute sa sincérité. Mon-  
 sieur le marquis, croyez à mes regrets... J'ai bien  
 l'honneur...

Dissimulant [mal son désappointement, il s'in-  
 clina sans ajouter un mot.

Mais sur le seuil, au moment de sortir :

— Adieu, mademoiselle... ou plutôt au revoir !

— Pourquoi cette restriction ? demanda-t-elle,  
 étonnée à son tour.

— Qui sait ? répondit-il en reprenant ses grands  
 airs de suffisance espagnole.

Et il disparut.

— C'est étrange, observa Henriette ; il y avait  
 dans son accent, dans son regard, comme une  
 menace. Ne l'as-tu donc pas remarqué, Thérèse ?

— Moi ? Nullement. Mais toi-même, chère mère,  
 pourquoi n'as-tu donc pas paru t'émuvoir de mes

comtesse de Chambord à vouloir que le deuil soit conduit par les parents, selon les liens du sang, et non par le chef de la Maison de France, M. le comte de Paris. On ajoute que certaines autres considérations politiques y auraient contribué.

» Le roi François II, de Naples, et M. le duc della Grazia, frère utérin de M. le comte de Chambord, se sont fait excuser auprès de M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord et lui ont fait savoir qu'ils auraient le regret de ne pouvoir assister aux funérailles.

» M. le duc de Fitz-James s'est rendu, aujourd'hui, au château de Schœnbrunn, où l'archiduchesse Stéphanie, femme de l'archiduc Rodolphe, prince impérial d'Autriche-Hongrie, vient d'accoucher heureusement d'une fille, pour présenter aux jeunes époux les félicitations de M. le comte de Paris.

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante :

Vienne, 2 septembre, 11 h. 30 m.

« La coalition des princes italiens et espagnols de la famille du comte de Chambord dans la question de la préséance aux funérailles a valu à M. le comte de Paris l'adhésion unanime de tous les légitimistes qui se trouvent à Frohsdorf et à Goritz. Il est maintenant définitivement résolu que M. le comte de Paris n'ira pas à Goritz. »

On télégraphie de Vienne au journal le *Temps* :

« Le fait que les membres italiens et espagnols de la famille du défunt se sont ligüés contre un Français a produit un revirement général dans les esprits des légitimistes, et même les plus intransigeants parmi eux se sont tournés vers le comte de Paris. On attribue d'ailleurs toutes ces intrigues à don Carlos. »

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a reçu, avant-hier, la communication suivante :

« M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord ayant désiré que la cérémonie de Goritz fût dirigée par les princes étrangers, proches parents de M. le comte de Chambord, M<sup>re</sup> le comte de Paris ne se rendra pas à Goritz. »

On comprendra aisément, ajoute notre confrère, quelle a été notre émotion en lisant les lignes ci-dessus.

Nous avons voulu douter. Nous avons voulu croire que de nouvelles négociations amèneraient une entente entre M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord et M. le comte de Paris. Il n'en a rien été. Aujourd'hui le doute ne nous est plus permis.

M. le comte de Paris n'assistera pas à la cérémonie de Goritz.

On lui a contesté le droit de préséance qui lui appartient en sa qualité de chef de la Maison de France.

On a voulu lui faire suivre le cercueil de M. le comte de Chambord, derrière les Bourbons d'Espagne et d'Italie.

M. le comte de Paris a refusé. Il ne pouvait ni ne devait faire autrement.

dernières paroles ? C'est bien vrai, pourtant, que je veux entrer en religion.

— Oh ! oh ! fit Henriette avec son indulgent et fin sourire ; tu sais que je ne suis pas bavarde et que j'ai grande confiance en toi. Aujourd'hui, j'en ai déjà trop dit. Patience !

En ce même moment, le marquis de Bayador se laissait tomber avec dépit sur les coussins de sa voiture, et, tout en tourmentant d'une main févreuse sa moustache retroussée à la hongroise, il maugréait tout bas :

— Ah ! mais non, ma toute belle, je ne me reconnaiss pas battu ! M. Bonami se charge de vous amener à composition. A son tour d'agir ! Seulement il me faut lui donner carte blanche.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

Le 102<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré aux Colonies françaises d'Afrique, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur le Sénégal et ses dépendances, les établissements de la Côte-d'Or et du Gabon, l'île de la Réunion, l'île Sainte-Marie-de-Madagascar, les îles Mayotte et Nossi-Bé.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Saint-Louis, de la place du gouvernement à Gorée, de Sainte-Marie-de-Madagascar, du lac de Nossi-Bé, et enfin une excellente carte complètent ce travail unique en son genre et du plus haut intérêt.

« Les Français de toutes les opinions, dit le *Figaro*, l'approuveront de n'avoir pas voulu laisser, en sa présence, un prince espagnol ou italien présider une réunion de Français rendant sur un territoire étranger un dernier hommage au petit fils d'Henri IV et de Louis XIV. »

Les télégrammes officiels constatent l'unanimité des légitimistes français, présents à Frohsdorf, à approuver l'attitude ferme et correcte de M. le comte de Paris.

## LES OBSÈQUES.

Goritz, 3 septembre, 2 h. 10 matin.

La nouvelle que les princes d'Orléans n'assisteront pas aux obsèques du comte de Chambord n'a été connue ici que dans l'après-midi. Elle a produit une vive impression. La ville est dans un état d'animation très-grande. La nouvelle de l'abstention des princes d'Orléans a redoublé l'agitation générale. On assure que 4,000 Français sont arrivés. Divers groupes se sont constitués pour prendre les résolutions que comporte la situation.

Il semble que la plupart des royalistes sont fort mécontents de voir que les obsèques de celui qu'ils considéraient comme le roi légitime de la France seront présidées par des princes étrangers. Plusieurs ont parlé de retourner immédiatement en France. On assure même que quelques-uns sont repartis. Il est possible que cette agitation se manifeste aujourd'hui par quelque démonstration.

Quoi qu'il en soit, les obsèques promettent d'être magnifiques. Des couronnes arrivent de toutes parts. Des trains spéciaux amènent un grand nombre de voyageurs, et l'affluence augmente sur tous les points de la ville, même à cette heure de la nuit. La ville de Goritz prendra part officiellement aux obsèques. Sur tout le parcours du cortège, se trouvent déjà des drapeaux et des tentures de deuil ; les réverbères seront allumés pendant la cérémonie. Le maire a fait afficher une proclamation demandant à la population de prendre part au deuil.

Le cercueil contenant les restes du comte de Chambord arrivera à la gare ce matin à huit heures. Le cortège se formera immédiatement et se rendra à l'église où sera célébré le service funèbre. La cérémonie sera suspendue, puis reprise à quatre heures pour la translation du corps dans le caveau. C'est pendant cet intervalle que plusieurs royalistes proposent de préparer une manifestation en faveur du comte de Paris.

(Agence Havas.)

L'Agence Havas communique les dépêches suivantes :

Goritz, 3 septembre.

« L'église métropolitaine et la chapelle du cloître de Castagnovizza sont ornées de magnifiques tentures noires brodées d'argent.

» On voit partout les insignes de la Maison de Bourbon.

» On a fait complètement évacuer l'église.

» Au pied du catafalque, qui est placé dans la nef principale, on aperçoit un grand drapeau blanc orné de fleurs de lis brodées en or.

» On a percé un chemin direct entre la chapelle et le jardin du cloître, pour arriver par une voie plus courte au caveau situé sous le maître-autel.

» Les couloirs du caveau sont richement décorés de feuillage, de fleurs et de plantes exotiques.

» Il arrive un très-grand nombre de légitimistes de France et d'Italie. Tous les hôtels sont remplis. Le comité des logements est en permanence.

Goritz, 3 septembre.

« La plus vive animation règne ici depuis les premières heures du jour.

» Les tentures de deuil, qui avaient été enlevées hier à l'occasion de l'heureuse délivrance de la princesse impériale, ont été replacées aujourd'hui. Tous les édifices sont décorés de drapeaux noirs.

» Sur le parcours du cortège, les maisons ont toutes des drapeaux ornés de crêpes. Tous les candélabres à gaz sont également entourés de crêpes.

» On remarque dans les rues une foule énorme de villageois et d'anciens soldats

venus de la province. La gare est tendue de noir.

» Le nombre des couronnes qui arrivent est considérable.

» Le temps est magnifique. »

Trieste, 3 septembre, 2 heures.

Le défilé du cortège de la gare à l'église métropolitaine de Goritz n'a commencé qu'à 9 heures 1/2.

Tous les édifices sont décorés de drapeaux noirs. La cérémonie s'est terminée presque à une heure. Ordre parfait. Beaucoup d'agitation parmi les Français. Un groupe important, afin de bien manifester ses opinions, marchait derrière la baie du peloton de cavalerie qui fermoit la marche du cortège, avec un drapeau blanc surmonté d'un crêpe, mais avec un nœud à la hampe.

## Chronique générale.

LE SERVICE FUNÈBRE A SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, A PARIS.

La vieille église qui fut pendant si longtemps l'église paroissiale des rois de France avait reçu, pour le service funèbre qui a eu lieu hier matin, une décoration d'un caractère fort imposant.

On peut dire exactement que toutes les murailles avaient disparu sous les sombres tentures qui enveloppaient toutes les nefs.

Sur ces tentures se détachaient de larges fleurs de lys blanches.

Le catafalque était colossal. Il avait cinq ou six mètres de hauteur. Il était ombragé par un baldachin d'où retombaient quatre immenses lais de velours noir.

A droite du catafalque se trouvaient M. le marquis de Dreux-Brézé, accompagné de M. le baron Oufroy ; à gauche, avaient pris place les rédactions des journaux légitimistes. L'église était comble et un grand nombre de personnes, n'ayant pu entrer, ont dû rester sur la place.

On peut estimer à 40,000 le nombre des assistants.

Toute la façade extérieure de l'église était tendue de draperies noires.

Une foule immense, et qui a conservé pendant toute la matinée une tenue fort distinguée, se pressait aux abords de l'église.

M. Robert de Mun s'acquittait auprès des notabilités légitimistes présentes des fonctions toutes de confiance et de tact délicat que M. le marquis de Dreux-Brézé lui avait confiées.

Une adresse au comte de Paris était déjà couverte à 2 heures de plus de 3,500 signatures.

Les pauvres de Paris n'ont pas été oubliés par M. le comte de Chambord. Une somme de cinquante mille francs a été laissée par lui pour être distribuée parmi les familles les plus nécessiteuses de la capitale.

\*\*

L'arrêté d'expulsion contre M. le comte de Paris et les princes d'Orléans est prêt. C'est du moins ce qu'affirme un correspondant du *Petit Marseillais* qui a eu une conversation avec M. Jules Ferry. Le gouvernement républicain, qui se prétend si fort, n'a manifesté jusqu'ici cette force qu'en usant de violence contre ses adversaires, même contre ceux qu'il prétendait incapables de lui porter ombrage. Il se montre, aujourd'hui encore, fidèle à cette tradition. « Si le comte de Paris (aurait dit M. Ferry) garde aux obsèques de Goritz une attitude correcte, s'il ne publie pas de manifeste, on le laissera revenir à Eu. »

M. Ferry sait-il bien ce qu'il entend par « attitude correcte ? » Nous le croyons fort mauvais juge en semblable matière. Evidemment, si M. le comte de Paris renonçait, par impossible, aux droits qui lui sont aujourd'hui conférés, il garderait, selon M. Ferry, une attitude d'une irréprochable « correction. » Mais M. Ferry n'a pu cesser dans son esprit un tel espoir. Cette expression d'« attitude correcte » doit donc sembler, dans sa bouche, ce qu'elle est réellement au fond de sa pensée, quelque chose de très-élastique. Le président du conseil a voulu se réserver le droit de faire de l'arbitraire à tort et à travers, comme bon il l'entendrait. Et en fait d'arbitraire, nous lui reconnaissons une compétence toute spéciale.

\*\*

Voici, d'après le *Gaulois*, la substance de la dépêche par laquelle M. le comte de Paris a notifié aux souverains régnants en Europe et à S. M. l'Empereur du Brésil la mort du comte de Chambord :

« Sire,

» J'ai la douleur de vous faire part de la perte cruelle que la Maison de France vient d'éprouver dans la personne de son chef, Monseigneur Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, comte de Chambord, décédé à Frohsdorf, le 24 août 1883.

» Je prie Votre Majesté de vouloir bien accorder dans cette douloureuse circonstance à la Maison de France sa haute sympathie.

» Signé : PHILIPPE, COMTE DE PARIS. »

\*\*

Quelques-uns des souverains auxquels M. le comte de Paris a notifié la mort de M. le comte de Chambord se sont contentés de répondre purement et simplement à cette notification ; le plus grand nombre ont manifesté l'intention de se faire représenter aux obsèques. A ce propos, le *Pays* fait la remarque suivante :

« En faisant le premier une visite à M. le comte de Paris, S. M. l'Empereur d'Autriche a accompli une dérogation aux lois de l'étiquette, que peut seule expliquer la qualité virtuelle de souverain dont M. le comte de Paris est actuellement investi. »

L'Empereur d'Autriche, en faisant cette démarche, n'a certainement pas réléchi au mécontentement qu'en pourrait éprouver M. Ferry. Voyons, M. le président du conseil, ne pourriez-vous déterrer dans l'arsenal inépuisable des lois existantes quelque mesure de nature à vexer S. M. l'Empereur d'Autriche ?

\*\*

Tous les souverains ont répondu, l'Empereur d'Allemagne un des premiers, à la notification de M. le comte de Paris leur annonçant la mort de M. le comte de Chambord. La réponse de l'Empereur de Russie a été reçue dimanche.

## REVUE FINANCIÈRE.

Depuis huit jours, le marché a subi deux transformations successives. Après des tendances à la hausse, il s'est affaibli sous le coup d'articles plus que désobligeants pour la France publiés dans de grands organes étrangers, sur les nouvelles d'une défaite au Tonkin et de l'ouverture prématurée du Reichstag. Mais la crise n'a pas duré et a bientôt fait place à une reprise plus motivée. Nos troupes victorieuses à Hué ont amené la cour de l'Annam à demander la paix. Quant au parlement allemand, il a été ouvert sans incident et les points noirs ont disparu. La Bourse, aussi prompt à se réjouir qu'à se décourager, et de plus, lassé d'être depuis si longtemps sans affaires, a recueilli les bonnes nouvelles avec joie et nous retrouvons la cote en hausse sur les séances précédentes. Les vendeurs à découvert se sont émus et ont contribué par leurs rachats au mouvement de reprise.

Nos rentes ont un marché courant et des cours meilleurs. Le 3 0/0 a clôturé samedi à 80.05, l'amortissable à 81.60, le 4 1/2 0/0 1883, à 108.625.

La Banque de France se présente avec un bilan peu satisfaisant. Les bénéfices pour le semestre du 24 au 30 août n'ont été que de 409,500 fr. 81 contre 576,036 fr. 58 pour la période correspondante de 1882. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 août de l'année dernière, ils s'élevaient élevés à 39,328,239 fr. 04 cette année, à la même date, ils ne sont que de 25,397,108 fr. 01. Dernier cours 5,448.75.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est à 1,007.50, la Banque d'Escompte à 512.50.

Le Crédit Foncier est très-ferme à 1,305. L'augmentation des prêts suit son cours. Dans sa séance du 29 août, le conseil d'administration a autorisé pour 11,404,700 fr. de nouveaux prêts, dont 10,401,700 fr. en prêts fonciers et 1,003,000 fr. en prêts communaux.

Le Suez est en reprise depuis plusieurs séances. Les recettes du 23 au 29 août se sont élevées à 1,060,000 contre 960,000 fr. pour la même semaine de l'an dernier. Du 1<sup>er</sup> janvier au 29 août, les recettes atteignent le chiffre de 43,890,000 fr. contre 40,400,000 fr. pour 1882.

On cherche en ce moment à faire monter les actions de Panama en vue de la prochaine émission d'obligations qui doit avoir lieu au commencement de septembre. On a réussi ainsi à faire coter 502 à l'action qui réagit ensuite à 497.50.

L'Espagne 4 0/0 extérieure clôture à 58.50.

Le *Financier des Communes* publie dans son numéro en date du 31 août une étude sur les fonds espagnols. Nous en conseillons la lecture aux porteurs de ce fonds qui y puiseront de précieux renseignements.

L'Egypte Unifiée est demandée à 35.9. L'Italien 5 0/0 clôture à 90.65. Le Russe 77 s'inscrit à 93.80. Le Turc 5 0/0, après avoir oscillé entre 10.60 et 10.80 clôture, à 10.75.

La Banque des Pays Autrichiens a fléchi de 490

à 486.25 pour clôturer à 487.50. La Banque des Pays Hongrois est faible à 463. La Banque Ottomane clôture en hausse à 740.

Le Crédit Mobilier espagnol s'inscrit en dernier lieu à 267.50. Le Crédit Foncier égyptien est sans changement à 565.

Les Chemins autrichiens sont en reprise. Après avoir longtemps figuré à la cote aux cours de 670 et 675, il s'élèvent enfin à 680 et clôturent à 682.50.

Les Lombards sont faibles à 325.

Le Financier des Communes doit faire de cette compagnie l'objet de sa prochaine étude.

Le Nord de l'Espagne, après avoir coté 490 et 497.50, clôture à 495. Le Madrid-Saragosse, après 422.50 et 430, cours extrêmes, termine à 425.

Le Gaz, après quelques transactions, s'inscrit à 1,373.75.

Les Omnibus sont en dernier lieu à 1,240. Les Voitures, après avoir été faibles à 680, se sont élevées à 690 pour reculer à 685. Au début de la liquidation, on peut prévoir que les reports seront assez rémunérateurs. On se souvient que pour la deuxième quinzaine d'août, la Banque des Communes de France a bonifié 5.03 0/0 à ses déposants.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### École de Cavalerie de Saumur.

LISTE, par ordre de mérite, des Sous-Officiers de cavalerie admis à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie en qualité d'Elèves Officiers (concours de 1883).

#### 4° INTERIEUR.

- 1 Lefebvre (Henri), maréchal des logis. — 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 2 De Calouin de Tréville (Herman), maréchal des logis. — 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 3 De Ganay (Charles), adjudant. — 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers.
- 4 Gounin (Jean), adjudant. — 17<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 5 Lenermand (Marie), adjudant. — 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 6 Froidure (Paul), maréchal des logis chef. — École de cavalerie.
- 7 Jonte (Paul), maréchal des logis chef. — 18<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 8 Du Cheyron de Beaumont (Etienne), maréchal des logis chef. — 12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- 9 Rioult de Neuville (Henri), maréchal des logis chef. — 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 10 Dugard (Henri), maréchal des logis chef. — 8<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 11 De Grate du Bouchage (Léon), adjudant. — 9<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 12 Gavignet (Marie), maréchal des logis. — 1<sup>er</sup> régiment de dragons.
- 13 Riou (Zacharie), maréchal des logis chef. — 8<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 14 Seingot (Camille), maréchal des logis. — 7<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 15 Lacrotte (Pierre), adjudant. — 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 16 De Lestrangle (Marie), maréchal des logis. — 18<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 17 De Tournebu (Louis), adjudant. — 24<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 18 Camusat de Rianche (Henri), adjudant. — 21<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 19 De Kergerlay (Anne), maréchal des logis chef. — 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 20 Ritter (Emile), maréchal des logis chef. — 20<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 21 Rolloy (Gustave), maréchal des logis fourrier. — 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- 22 Finot-Prévoist (Louis-Charles), maréchal des logis chef. — 6<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- 23 De la Roche-Fontenille (Auguste), maréchal des logis chef. — 21<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 24 Fatin (Gustave), maréchal des logis chef. — 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 25 Vaquette (Charles), maréchal des logis chef. — 23<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 26 Parise (Paul), adjudant. — 19<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 27 Labbé (Fernand), adjudant. — 10<sup>e</sup> régiment de hussards.
- 28 De Fayet (Maxime), maréchal des logis chef. — 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 29 De Sainte-Marie d'Agneaux (Henri), maréchal des logis chef. — 3<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 30 De Sauvan d'Aramon (Georges), maréchal des logis fourrier. — 11<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 31 Bazin de Jessey (Jules), maréchal des logis chef. — 24<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 32 Préaud (Henry), maréchal des logis chef. — 19<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 33 Dommanget (Prosper), maréchal des logis. — 5<sup>e</sup> régiment de hussards.
- 34 De la Grandière (Louis), maréchal des logis. — 25<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 35 Coutte (Henri), maréchal des logis. — 23<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 36 Faillière (Hippolyte), adjudant. — 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

- 37 Warnet (Jules), maréchal des logis. — 2<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 38 Lecomte (Louis), adjudant. — 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 39 Picandel (Marian), adjudant. — 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 40 Amat (Jean), adjudant. — 15<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 41 De Lalande Calan (Alexandre), maréchal des logis. — 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 42 Leroy (Hilaire), maréchal des logis. — 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 43 Bourgeois (Georges), maréchal des logis. — 14<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 44 Brody (Eugène), adjudant. — 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- 45 Fournier (Simon), maréchal des logis chef. — 22<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 46 Protêt (Charles), maréchal des logis chef. — 1<sup>er</sup> régiment de dragons.
- Husson (Joseph), maréchal des logis chef. — École de cavalerie.
- 48 Tardieu de Maleyssie (Stephen), maréchal des logis chef. — 2<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 49 Hervé (Gustave), adjudant. — 13<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 50 Carrière (Vincent), maréchal des logis chef. — 11<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 51 Ledoux (Jules), adjudant. — 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 52 Van-Cauwenbergh (Emile), maréchal des logis. — 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 53 Maigne (Marie), adjudant. — 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 54 Gourmel (Pierre), maréchal des logis de manège. — École de cavalerie.
- 55 Legros (Bernard), maréchal des logis. — École de cavalerie.
- 56 De Raucourt (Emile), adjudant. — 21<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 57 Camus (Gaston), maréchal des logis chef. — 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 58 Tinel (Jean), adjudant. — 25<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 59 Abrard (Marie), maréchal des logis fourrier. — 9<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 60 Bertrand (Emile), maréchal des logis. — 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs.
- 61 Thierry (Paul), maréchal des logis chef. — 26<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 62 Magnin (Georges), maréchal des logis chef. — 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 63 Lobet (Pascal), maréchal des logis. — 15<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 64 Chauvey (Charles), maréchal des logis chef. — 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- 65 Surirey (Alfred), adjudant. — 15<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 66 Roche (Marie), maréchal des logis chef. — 17<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 67 Nozeran (Emile), maréchal des logis. — 15<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 68 Taloppe (Henri), maréchal des logis chef. — 11<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 69 Dulon (Louis), maréchal des logis chef. — 7<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 70 Renson d'Allois d'Herculeis (Engelbert), maréchal des logis. — 13<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 71 Vidal (Etienne), maréchal des logis chef. — 18<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 72 Geoffroy (Louis), maréchal des logis chef. — 9<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 73 Jubié (Joanne), maréchal des logis chef. — 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- 74 De Ricard (Charles), maréchal des logis chef. — 7<sup>e</sup> régiment de hussards.
- 75 Cazeaux (Louis), maréchal des logis fourrier. — 15<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 76 De Guéhéneuc (Maurice), maréchal des logis chef. — 12<sup>e</sup> régiment de hussards.
- 77 Blanc (Claude), maréchal des logis chef. — 6<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 78 Lacombe-Cazal (Joseph), maréchal des logis. — 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- 79 Pellegry (François), maréchal des logis chef. — 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 80 Cavenne (Charles), maréchal des logis de manège. — École de cavalerie.
- 81 Audebert (François), maréchal des logis chef. — 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 82 Rolle (Léon), adjudant. — 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 83 Batail (Augustin), maréchal des logis chef. — 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
84. Blondet Desbordes (Jean-Marie), maréchal des logis. — 11<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 85 Maillot (Georges), adjudant. — 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 86 Boissot (Denis), maréchal des logis chef. — 15<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 87 Dusaule de Nesme (Arthur), maréchal des logis chef. — 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 88 Galand (Jean-Baptiste), adjudant. — 26<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 89 De Corday (Valéry), maréchal des logis chef. — 23<sup>e</sup> de dragons.
- 90 Burlureaux (Auguste), adjudant. — 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- 91 De Hogendorp (Olivier), maréchal des logis chef. — 6<sup>e</sup> régiment de dragons.
- 92 Gervaise (Abel), adjudant. — 25<sup>e</sup> régiment de dragons.

#### 2° ALGERIE.

- 1 Mallet (Guillaume), maréchal des logis. — 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.
- 2 De Lenfant (Edouard), maréchal des logis chef. — 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.
- 3 Grandjean (Pierre), maréchal des logis. — 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.
- 4 Stocklen (Léon), maréchal des logis. — 1<sup>er</sup> régiment de spahis.
- 5 Mangin (Georges), maréchal des logis chef. — 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.
- 6 Mathieu (Bernard), maréchal des logis. — 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.
- 7 Roux (Marie-Louis), maréchal des logis fourrier. — 8<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte.
- 8 Lebègue (Charles), maréchal des logis. — 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 9 Cressier (Paul), maréchal des logis chef. — 2<sup>e</sup> régiment de hussards.
- 10 Frelin (Georges), maréchal des logis. — 4<sup>e</sup> régiment de hussards.
- 11 Poussineau (Gustave), maréchal des logis. — 1<sup>er</sup> spahis.
- 12 Pellerin (Jean-Marie), maréchal des logis. — 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.
- 13 Goutelle (Louis), maréchal des logis chef. — 2<sup>e</sup> régiment de hussards.
- 14 Ardoin (Gaston), maréchal des logis chef. — 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- 15 Theuvenin (Edouard), adjudant. — 2<sup>e</sup> régiment de hussards.
- 16 Garnier (Henri), adjudant. — 4<sup>e</sup> régiment de hussards.
- 17 Picart (Paul), maréchal des logis. — 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.

#### 3° TUNISIE, SÉNÉGAL ET SUD ALGÉRIEN.

- 1 Lepeltier (Jules), maréchal des logis. — Spahis du Sénégal.
- 2 Bureau (Ernest), maréchal des logis. — 6<sup>e</sup> compagnie mixte bis.
- 3 Marchal (Victor), maréchal des logis chef. — 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.
- 4 Bessières (Marie), maréchal des logis chef. — 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.
- 5 Levère (Etienne), adjudant. — 1<sup>er</sup> régiment de hussards.
- 6 Canard (Octave), maréchal des logis. — Spahis du Sénégal.

M. Ch. Naustedt, notre compatriote, pianiste-compositeur, a remporté au dernier concours de Paris, à l'unanimité, un prix pour une romance sans paroles.

**NUÉIL-SOUS-PASSAVANT.** — Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie s'est déclaré à la ferme de la Thibauderie, commune de Nuéil.

Une grange, contenant quinze mille kilogrammes de foin, a été la proie des flammes.

Le foin appartenait au sieur Viau, propriétaire, et était déposé chez le sieur Mousseau, fermier.

C'est la domestique de ce dernier qui, la première, s'est aperçue de l'incendie; elle alla réveiller ses maîtres et se mirent tous à l'œuvre pour éteindre le feu; mais il était trop tard, et de minute en minute l'incendie gagnait du terrain.

C'est alors que le sieur Mousseau fit sortir tous ses animaux des écuries, et donna l'alarme.

Les pompiers de Nuéil sont aussitôt accourus avec leur pompe et ont vigoureusement combattu l'incendie; ils ont préservé des bâtiments contigus qui contenaient aussi de grandes quantités de foin et de grains.

Les pertes s'élèvent à environ 2,000 fr. On ignore qui a pu mettre le feu.

**Le Réveil de l'Ouest**, journal de Baugé, annonce qu'il cesse de paraître. Après avoir remercié ses abonnés, correspondants et lecteurs, il ajoute :

« Nous devons aussi affirmer notre fidélité au grand principe de l'hérédité monarchique, le seul que puisse assurer la stabilité de notre pays.

» M. le comte de Paris, désormais chef de la Maison de France, succédant aux droits héréditaires de M. le comte de Chambord, se présentant à ce titre à la France, nous apportant le grand et magnifique programme de la Monarchie chrétienne, doit rallier tous les suffrages des royalistes. Union et discipline, et Dieu daigne sauver la France. »

#### NIORT.

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Niort a voté en principe, sur la proposition de M. Antonin Proust, l'établissement d'un lycée de jeunes filles à Niort.

## Faits divers.

Avant de quitter le Nouveau-Monde, la tempête qui a sévi chez nous dimanche a causé des ravages terribles aux Etats-Unis.

On écrit de New-York, 31 août :

« Une marée phénoménale, accompagnée d'un ressac violent, a ravagé, hier, les rivages de New-Jersey, détruisant un grand nombre de propriétés à Atlantic-City.

» Toutes les promenades ont été emportées et de nombreuses maisons bâties sur le bord de la mer ont été détruites. Les pertes sont évaluées à 100,000 dollars.

» Le ressac était le plus remarquable que l'on ait observé; il s'étendait de Long-Branch au cap May; presque toutes les localités situées entre ces deux points ont été saccagées. Les pertes se montent au moins à 500,000 dollars. »

On télégraphie de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 31 août :

« Une violente tempête a éclaté dimanche dernier sur le grand banc de Terre-Neuve.

» De nombreux canots et plusieurs bateaux pêcheurs ont sombré.

» On parle de quatre-vingts noyés. »

## CONSEILS ET RECETTES.

#### ARRÊTS EN MATIÈRE DE CHASSE

**Excuse. — Bonne foi.** — La bonne foi n'est pas admise comme excuse en fait de délit de chasse. Un individu qui s'est mis à chasser dans un département où la chasse était ouverte, mais qui, en poursuivant le gibier, s'est trouvé transporté sur le territoire d'un autre département où la chasse était close, ne peut être excusé par l'exception de bonne foi. (Arr. cass. 12 avril 1845.)

**Chasse en temps prohibé. — Animal malfaisant. — Déprédations commises par les lièvres.** — La cour de cassation vient de décider que le lièvre n'est pas un animal malfaisant ou nuisible, et que par conséquent il n'est pas permis de le chasser en temps prohibé, sans l'autorisation du préfet et à la condition de justifier des déprédations commises.

Voici une recette pour préparer l'encaustique destiné à polir les meubles. Faites fondre à froid, dans 40 grammes d'essence de térébenthine, 20 grammes de rognier de cire jaune. Vingt-quatre heures suffisent pour la dissolution. Ajoutez alors, pour obtenir la nuance convenable, quelques pincées de terre d'ombre, que vous vous procurerez chez le droguiste. La manière de se servir de cette préparation est aussi simple que sa recette. Après avoir bien nettoyé les meubles, on les enduit d'une couche d'encaustique, au moyen d'un tampon de linge, on laisse sécher quelques instants, puis on frotte avec un morceau de lainage jusqu'à l'apparition du poli.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 2 septembre 1883.

Versements de 75 déposants (7 nouveaux), 14,643 fr. » c.

Remboursements, 17,183 fr. 10 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Lourdes, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

#### EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

#### GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

